

Réhabilitation du parc ancien d'Habitat de la Vienne

1

périmètre d'intervention : zone 3 (voir carte page 90)

Enjeux

La revalorisation du parc social est un enjeu fort compte tenu de l'importance du parc ancien d'Habitat de la Vienne, lequel constitue un vivier important de logements à loyer abordable.

L'objectif est d'accompagner le programme de rénovation du patrimoine ancien et vétuste d'Habitat de la Vienne, dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Stratégique de Patrimoine (PSP).

Cette stratégie patrimoniale porte sur la requalification du patrimoine de l'organisme afin de le rendre plus attractif en termes de marché et mieux adapté aux attentes des locataires avec les objectifs suivants :

- ▶ réduire la vacance enregistrée sur ce parc,
- ▶ améliorer la qualité des programmes anciens en privilégiant les économies d'énergie,
- ▶ favoriser l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- ▶ limiter l'impact financier pour les locataires.

Ce programme permet en outre de soutenir l'activité économique du bâtiment.

Mesures proposées

L'aide départementale doit permettre de rénover les logements dans l'objectif d'alléger les charges des locataires, de les fidéliser en faisant correspondre le produit logement à la demande locative.

Améliorer significativement la qualité des logements en privilégiant :

- ▶ la performance énergétique,
- ▶ l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Une aide à la rénovation des logements avec pour objectif final la baisse de la part des coûts d'énergie dans les budgets des ménages.

Bénéficiaire

Habitat de la Vienne.